

RENAULT TRUCKS SAS

Description du véhicule 29AHB2

0 GENERALITES

- 0.1 Constructeur : **RENAULT TRUCKS SAS, 99 Route de LYON 69802 SAINT-PRIEST**
0.3 Marque : **RENAULT**
0.4 Désignation commerciale : **PREMIUM**
0.5 Catégorie internationale : **N3**
0.6 Genre : **châssis-cabine pour CAM ou pour VASP pour carrosserie BOM ou VOIRIE**
0.7 Type : **29AHB2**

Variantes :

DC2 (Cabine "distribution" courte - pavillon normal)

DM2 (Cabine "distribution" moyenne - pavillon normal)

Versions :

-- **E2** : 7500 sur essieu 1 - 13000 sur essieu 2

-- **E3** : 8000 sur essieu 1 - 13000 sur essieu 2

35 -- : empattement 3,495 m

37 -- : empattement 3,695 m

39 -- : empattement 3,895 m

41 -- : empattement 4,095 m

43 -- : empattement 4,295 m

45 -- : empattement 4,495 m

47 -- : empattement 4,745 m

Nota : le montage d'une suspension pneumatique sur l'essieu 2 génère une augmentation de l'empattement de 5mm

0.7.1 Décodage des TVV : sans objet

0.8 Puissance administrative : **19 CV**

1 CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues avant, 4 roues arrière

1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2

1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1

1.2 Dimensions des pneumatiques :

Pour versions		E2	E3
MONTE UNIFORME			
Essieux 1 et 2	305/70 R22,5 - 152/148 L (a)	X	
Essieux 1 et 2	295/80 R22,5 - 152/148 J (a)	X	
Essieux 1 et 2	315/80 R22,5 - 156/150 K		X
Essieux 1 et 2	13 R22,5 - 156/150 G		X
MONTE MIXTE			
Essieu 1	385/65 R22,5 - 158 L		X
Essieu 2	295/80 R22,5 - 152/148 M (a)		X
Essieu 1	385/65 R22,5 - 158 L		X
Essieu 2	315/80 R22,5 - 156/150 L		X
Essieu 1	385/65 R22,5 - 160 K		X
Essieu 2	13 R22,5 - 154/150 K		X

Sont également admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes :

- indice de charge égal ou supérieur à ceux figurant ci-dessus.

- Indice vitesse égal ou supérieur à G

Nota : les véhicules étant équipés de l'EBS, un changement de dimensions de pneumatiques entraîne obligatoirement un reparamétrage de l'électronique de freinage

1.3 Constitution du châssis ou de la coque :

1.3.1 Section des longerons : 300 x 90 épaisseur 7 ou 8

1.4 Emplacement et disposition du moteur : au dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.

1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée

(a) Application du point 3.7.2.3 annexe IV de la directive 92/23 CEE relative aux pneumatiques (pneumatiques spécifiques au genre VASP pour carrosserie BOM ou VOIRIE).

2 MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière

2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :

19000

2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTR) :

néant

2.4 Masse en charge techniquement admissible :

19000

2.5 Charges maximales admissibles

Versions

2.5.1 Sur l'essieu 1 :

-- E2

-- E3

2.5.2 Sur l'essieu 2 :

7500

8000

2.6 Voie avant :

13000

13000

2.7 Voie arrière :

de 2,008 à 2,109

2.8 Empattement

1,836

3,495

3,695

3,895

4,095

4,295

4,495

4,745

VERSION E2

DC2

DM2

Variantes Versions	35E2	37E2	39E2	41E2	43E2	45E2	47E2	35E2	37E2	39E2	41E2	43E2	45E2	47E2
--------------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

VEHICULES LIVRES EN CHASSIS-CABINE

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche.

Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipement

2.9.0 Total :	5857	5885	5897	5926	5944	5958	5973	5908	5936	5948	5977	5995	6009	6024
2.9.1 Sur l'essieu 1 :	4073	4091	4101	4117	4130	4141	4152	4100	4119	4131	4148	4162	4173	4186
2.9.2 Sur l'essieu 2 :	1784	1794	1796	1809	1814	1817	1821	1808	1817	1817	1829	1833	1836	1838
2.10 Porte-à-faux avant :							1,420							
2.11 Porte-à-faux arrière ** :							0,925							
2.12 Longueur hors tout ** :	5,840	6,040	6,240	6,440	6,640	6,840	7,090	5,840	6,040	6,240	6,440	6,640	6,840	7,090
2.13 Largeur hors tout :							2,500							

** Dans le cas d'un véhicule équipé d'une suspension pneumatique arrière, le porte à faux arrière et la longueur hors tout sont diminués de 0,285.

Nota : le véhicule ne peut circuler en châssis-cabine qu'avec une masse forfaitaire de 260 kg placée sur l'essieu arrière.

VALEURS LIMITES à respecter après CARROSSAGE DU VEHICULE

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche.

Valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé

(valeurs limites du freinage) :

2.9.0	Total							5447							
2.9.1	Sur l'essieu 1 :							3709							
2.9.2	Sur l'essieu 2 :							1738							
2.10	Porte-à-faux avant :							1,420							
2.11	Porte-à-faux arrière :														
2.11.1	Mini sans ferrure ni accessoire*:	0,640 avec suspension AR pneumatique ou 0,925 avec suspension AR mécanique													
2.11.2	Maxi sans ferrure ni accessoire*:	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400	
2.11.3	Maxi avec ferrures et accessoires*:	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	
2.12	Longueur hors tout maxi*:	8,615	8,815	9,015	9,215	9,415	9,615	9,865	8,615	8,815	9,015	9,215	9,415	9,615	
2.13	Largeur hors tout :							2,550							
2.14	Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule du centre de gravité de la charge :														
	Cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe du premier essieu arrière sur le plan de projection défini ci-dessus														
2.14.1	Distance mini :							Charge non uniformément répartie							
2.14.2	Distance maxi :							Charge non uniformément répartie							
2.15	Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe du dernier essieu avant :	-0,554-						-0,873-							

VERSION E3

DC2

DM2

Variantes Versions	35E3	37E3	39E3	41E3	43E3	45E3	47E3	35E3	37E3	39E3	41E3	43E3	45E3	47E3
--------------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

VEHICULES LIVRES EN CHASSIS-CABINE

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche.

Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipement

2.9.0 Total :	5944	5972	5984	6013	6031	6045	6060	5995	6023	6035	6064	6082	6096	6111
2.9.1 Sur l'essieu 1 :	4094	4112	4122	4138	4151	4162	4173	4121	4140	4152	4169	4183	4194	4207
2.9.2 Sur l'essieu 2 :	1850	1860	1862	1875	1880	1883	1887	1874	1883	1883	1895	1899	1902	1904
2.10 Porte-à-faux avant :							1,420							
2.11 Porte-à-faux arrière ** :							0,925							
2.12 Longueur hors tout ** :	5,840	6,040	6,240	6,440	6,640	6,840	7,090	5,840	6,040	6,240	6,440	6,640	6,840	7,090
2.13 Largeur hors tout :							2,500							

** Dans le cas d'un véhicule équipé d'une suspension pneumatique arrière, le porte à faux arrière et la longueur hors tout sont diminués de 0,285.

Nota : le véhicule ne peut circuler en châssis-cabine qu'avec une masse forfaitaire de 260 kg placée sur l'essieu arrière.

VALEURS LIMITES à respecter après CARROSSAGE DU VEHICULE

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche.

Valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé

(valeurs limites du freinage) :

2.9.0	Total							5447									
2.9.1	Sur l'essieu 1 :							3709									
2.9.2	Sur l'essieu 2 :							1738									
2.10	Porte-à-faux avant :							1,420									
2.11	Porte-à-faux arrière :																
2.11.1	Mini sans ferrure ni accessoire*:							0,640 avec suspension AR pneumatique ou 0,925 avec suspension AR mécanique									
2.11.2	Maxi sans ferrure ni accessoire*:	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400	3,400		
2.11.3	Maxi avec ferrures et accessoires*:	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700		
2.12	Longueur hors tout maxi*:	8,615	8,815	9,015	9,215	9,415	9,615	9,865	8,615	8,815	9,015	9,215	9,415	9,615	9,865		
2.13	Largeur hors tout :							2,550									
2.14	Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule du centre de gravité de la charge :																
	Cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe du premier essieu arrière sur le plan de projection défini ci-dessus																
2.14.1	Distance mini :								Charge non uniformément répartie								
2.14.2	Distance maxi :								Charge non uniformément répartie								
2.15	Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe du dernier essieu avant :																
						</											

* carrosserie pour charge non uniformément répartie.

3 MOTEUR

3.1 Dénomination :	DXi 7	240-EC06	280-EC06	320-EC06
	DXi 7	240-EC06/TR0	280-EC06/TR0	320-EC06/TR0
	DXi 7	240-EC06/TR40	280-EC06/TR40	320-EC06/TR40
	DXi 7		280-EC06B	320-EC06B
	DXi 7		280-EC06B/TR0	320-EC06B/TR0
	DXi 7		280-EC06B/TR40	320-EC06B/TR40

3.1.1 Marque : RENAULT

3.1.2 Marquage moteur : sur plaque côté gauche du bloc moteur et sur plaque sur couvre culasse

3.2 Description générale :

3.2.1 Genre : Diesel - 4 temps

3.2.2 Principe de fonctionnement : Moteur à combustion interne à pistons en mouvement linéaire et vilebrequin

3.2.3 Suralimentation : par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement

3.2.4 Dispositif anti-pollution : convertisseur catalytique à injection d'urée

3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 verticaux en ligne

3.4 Cylindrée (cm³) : 7146 7146 7146

3.5 Rapport volumétrique de compression ($\pm 0,3$) : 18,1 18,1 18,1

3.6 Puissance maximale (kW) : 177 206 235

3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2300 2300 2300

3.8 Couple maximal (daNm ISO) : 92 105 120

3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : de 1200 à 1700 de 1200 à 1700 de 1200 à 1700

3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) (± 100) : 2645 2645 2645

3.11 Carburant utilisé : gazole.

3.12 Réservoirs de carburant

3.12.1 Emplacement : à droite ou à gauche ou à droite et à gauche

3.12.2 Capacité (litres) : 160 - 220 - 255 - 315 - 415 215

3.12.3 Matériau : Acier ou Aluminium Plastique

3.12.4 Réservoirs d'urée

3.12.4.1 Emplacement : à droite ou à gauche

3.12.4.2 Capacité (litres) : 40 - 50 - 60 - 95 - 125

3.12.4.3 Matériau : plastique ou inox ou aluminium

3.13 Mode d'alimentation du moteur : injection directe par injecteurs électronisés et rampe commune.

3.14 Type de filtre à air : sec

3.15 Allumage : par compression.

3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24

3.17 Dispositif d'antiparasitage : sans objet

3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau.

3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1

3.20 Niveau sonore au point fixe :

3.20.1 Valeur du niveau sonore (dB(A)) :

- échappement latéral gauche : 90

- échappement dans la voie : 86

- échappement vertical : 83

3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1725

3.20.3 Position de la sortie de l'échappement :

- Sortie latérale gauche ou dans la voie,

- Sortie verticale.

3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur plaque constructeur

3.24 Classe environnementale :

Règlages moteur	Classe environnementale
240-EC06 / 280-EC06 / 320-EC06	0555*0578B
240-EC06-TR0 / 280-EC06-TR0 / 320-EC06-TR0 (1)	0555*0651C
240-EC06-TR40 / 280-EC06-TR40 / 320-EC06-TR40	0555*0651C
280-EC06B / 320-EC06B	0555*0578D
280-EC06B-TR0 / 320-EC06B-TR0 (1)	0555*0651E
280-EC06B-TR40 / 320-EC06B-TR40	0555*0651E

(1) la limitation de couple « TR0 » (couple moteur non limité en cas de défaillance détectée par le système embarqué de surveillance de la réduction des émissions, ou en cas de défaillance de ce dernier), ne peut équiper que les véhicules utilisés par les forces armées, les services de secours, les services d'incendie et les ambulances en application du point 6.5.5.8 de la directive 2006/51/CE

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses :

TYPE A	ZF 9S1110TO - 9S1111TO - 9S1112TO - 9S1114TO - 9S1115TO mécanique, 9 rapports en marche AV et 1 en marche AR Rapports (voir tableau en 4.4.2)
TYPE B	Allison 3000V - 3200V Automatique, 6 rapports en marche AV et 1 en marche AR Rapports : 1 ^{ère} 3,49 - 2 ^{ème} 1,86 - 3 ^{ème} 1,41 - 4 ^{ème} 1,00 - 5 ^{ème} 0,75 - 6 ^{ème} 0,65 - MAR 5,03

4.1.1 Emplacement du (ou des) levier(s) de commande :

- au plancher pour boîte de vitesses type A,

- clavier sur la console centrale pour boîte de vitesses type B.

4.2 Type d'embrayage : monodisque.

4.2.1 Mode de commande :

- pédale pour boîte de vitesses : type A,

- sans objet pour boîte de vitesses : type B.

4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre à cardans entre boîte et pont arrière.

4.4 Démultiplication de la transmission :

4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 13 R22,5 (3425)

4.4.2 Démultiplications et vitesses à 1000 tr/min avec boîte de vitesses type A:

Combinaisons des vitesses	rapports de boîte	rapports du pont	Démultiplication totale	Vitesses à 1000 tr/min (en km/h)
1 ^{ère}	9,48	4,625	43,85	4,69
2 ^{ème}	6,58	Autres rapports de pont possibles :	30,43	6,75
3 ^{ème}	4,68		21,65	9,49
4 ^{ème}	3,48	4,824 - 5,125	16,10	12,77
5 ^{ème}	2,62	5,229 - 5,429	12,12	16,96
6 ^{ème}	1,89	5,453 - 5,794	8,74	23,51
7 ^{ème}	1,35	5,857 - 6,137	6,24	32,91
8 ^{ème}	1,00	6,308 - 6,622	4,63	44,43
9 ^{ème}	0,75	7,131	3,47	59,24
AR	9,44		43,66	4,71

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

4.4.3 Boîtes de vitesses pouvant être montées en option :

	Rapports de ponts possibles :
Type B	4,625 - 4,824 - 5,125 - 5,229 - 5,429 - 5,453 5,794 - 5,857 - 6,137 - 6,308 - 6,622 - 7,131

4.5 Vitesse maximale calculée au régime de régulation à vide : 188 km/h

4.6 Indicateur de vitesse : oui.

4.7 Compteur kilométrique : oui.

4.8 Chronotachygraphe en option (dispense réglementaire).

4.9 Limiteur de vitesse : oui.

5 SUSPENSION

5.1 Avant : SM1 type suspension mécanique, ressorts à lames acier paraboliques, 2 lames, 2 amortisseurs télescopiques, 1 barre stabilisatrice.

en option : SP1 type suspension pneumatique composée de 2 coussins pneumatiques et 2 lames de ressort acier, 2 amortisseurs télescopiques, 1 barre stabilisatrice

5.2 Arrière :

5.2.1 Suspension de(s) essieu(x) moteur(s) :

SM2 type suspension mécanique, ressorts à lames acier, 4 lames, 2 amortisseurs télescopiques, 1 barre stabilisatrice.

En option: SP2 type pneumatique, à coussins pneumatiques et ressorts à lames acier, une barre stabilisatrice.

5.2.2 La régulation de la hauteur du châssis se fait :

- automatiquement en cas de variation de charge par l'intermédiaire de capteurs de niveau et de valves pneumatiques.

- manuellement par une télécommande ou par des interrupteurs en planche de bord jusqu'à une vitesse de 10 km/h.

- à l'arrêt, un pictogramme situé sur l'afficheur du tableau de bord signale toutes hauteurs de véhicule différentes de la position route. Le véhicule retourne automatiquement à son niveau route à 10 km/h.

- L'air nécessaire à la suspension pneumatique est délivré par l'AMP (système de gestion électronique de la production d'air, à travers une valve de barrage) depuis les réservoirs d'air des circuits de freinage avant et arrière.

5.3 Essieux relevables ou délestables : sans objet

5.4 Suspension spécifique : SM2 : suspension ni pneumatique ni équivalente

SP2 : suspension pneumatique ou équivalente

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : à vis sans fin et écrou avec assistance hydraulique, leviers, bielles et barre de connexion.

6.2 Diamètres de braquage hors tout (m) :

Empattement	3,495	3,695	3,895	4,095	4,295	4,495	4,745
Diamètre de braquage	14,70	15,34	16,00	16,64	17,28	17,92	18,72

7 FREINAGE A COMMANDE ELECTRIQUE EBS

7.1 Frein de service : système de freinage électropneumatique à gestion électronique composé de - 2 circuits indépendants entièrement pneumatiques agissant respectivement sur les 2 vases à diaphragme des freins de l'essieu 1, et sur les 2 vases des freins de l'essieu 2.

- 1 circuit de commande électropneumatique superposé aux circuits pneumatiques.

7.2 Répartiteur de freinage : non. Fonction gérée électroniquement pour les deux essieux.

7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui. Intégré au système de freinage électropneumatique à gestion électronique, catégorie 1 (1 capteur par roue)

7.2.2 En option, dispositif anti-patinage de roue (ASR) : (intégré au système de freinage électropneumatique).

7.2.3 En option, fonction de contrôle des usures de garnitures de freins (WCS) : par capteur d'usure sur chacun des étriers de freins

7.2.4 En option, ESP : contrôle de trajectoire et anti-renversement.

7.3 Freins de secours : double circuits du frein de service - Un circuit agit sur les freins des roues avant et un circuit agit sur les freins des roues arrières (circuit I-I).

7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressort sur essieu 2, ou en option sur essieux 1 et 2.

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1 Frein de service : pneumatique

7.5.2 Frein de secours : pneumatique

7.5.3 Frein de stationnement : cylindres à ressort.

7.6 Assistance des freins : sans objet

7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie :

2 réservoirs d'air comprimé: Essieu 1 : 1 de 40 litres

Essieu 2 : 1 de 40 litres

1 réservoir AV supplémentaire de 40 litres avec suspension pneumatique intégrale pour véhicules d'empattement $\geq 4,500$.

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyants lumineux sur tableau de bord.

7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : défaillance pneumatique ou électronique.

7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme :

- par la réalisation d'une défaillance

- par la mise sous tension pour l'antibloqueur.

- 7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à disques ventilés
- 7.8.2 Frein de secours : à disques ventilés
- 7.8.3 Frein de stationnement : à disques ventilés
- 7.9 Dispositif ralentisseur :
- sur gaz d'échappement : EB de série
 - sur gaz d'échappement et par décompression : EB + CB
 - hydraulique sur transmission
 - électromagnétique sur transmission.
- 7.9.1 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II : néant
- 7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : sans objet
- 7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : sans objet.
- 7.10 Circuit de freinage pour le véhicule remorqué : non

8 CARROSSERIE

- 8.1 Carrosserie : châssis-cabine pour CAM ou pour VASP pour carrosserie BOM ou VOIRIE
- 8.1.1 Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes : Climatisation.
- 8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier et matériaux composites.
- 8.3 Nombre de places assises : 2 (3 en option)
- 8.4 Sièges :
- 8.4.1 A l'avant : 1 siège pour conducteur, 1 siège pour passager
En option : 1 siège central pour passager.
- 8.4.2 A l'arrière : sans objet
- 8.5 Nombre de portes :
- 8.5.1 Latérales : 2
- 8.5.2 Arrière : néant
- 8.5.3 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
- 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres : 2 glaces descendantes sur portes, ou en option, 2 glaces coulissantes sur portes ou 1 glace coulissante et une glace descendante sur portes
- 8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages : verre.
- 8.7.1 Pare brise : verre feuilleté ordinaire
- 8.7.2 Vitres latérales : verre trempé uniforme
- 8.7.3 Lunette arrière : (en option) verre trempé uniforme
- 8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité :
- 8.8.1 Places avant : 2 ceintures 3 points à rétracteurs pour les places extrêmes
Place centrale(en option) : 1 ceinture à 2 points à rétracteur
- 8.8.2 Places arrière : sans objet
- 8.9 Dispositif de protection latérale : non (à monter lors du carrossage)
- 8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :
- 8.10.1 Avant : oui
- 8.10.2 Arrière : oui ou à monter lors du carrossage (voir attestation d'équipement)
- 8.11 Système anti-projections :
- 8.11.1 Essieu 1 : oui
- 8.11.2 Essieu 2 : non (à monter lors du carrossage sauf si l'usage est incompatible avec l'utilisation)

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 Feux de route : 2
- 9.2 Feux de croisement : 2
- 9.3 Feux de position :
- 9.3.1 Avant : 2 incorporés dans les feux de croisement
- 9.3.2 Latéraux : à monter lors du carrossage
- 9.4 Feux de position arrière : 2
- 9.5 Indicateurs de changement de direction :
- 9.5.1 Avant : 2
- 9.5.2 Arrière : 2
- 9.5.3 Latéraux : 1 de chaque côté.
- 9.6 Feux stop : 2, groupés avec les feux rouge arrière
- 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : oui
- 9.8 Dispositifs réfléchissants :
- 9.8.1 Avant : sans objet
- 9.8.2 Arrière : 2.
- 9.8.3 Latéraux : à monter lors du carrossage
- 9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de direction
- 9.10 Feux de marche arrière : 2
- 9.11 Feux de brouillard :
- 9.11.1 Avant : en option 2.
- 9.11.2 Arrière : 2

- 9.12 Feux d'encombrement :

- 9.12.1 Avant : 2.

- 9.12.2 Arrière : à monter après carrossage

- 9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière : à monter lors du carrossage

- 9.14 Pare soleil : en option, au-dessus du pare-brise à l'extérieur

10 DIVERS

- 10.1 Accessoires :

- 10.1.1 Essuie-glace : 2

- 10.1.2 Lave-glace : 2

- 10.1.3 Rétroviseurs :

- 10.1.3.1 Extérieur :

- côté gauche : 1 principal, 1 grand angle
- côté droit : 1 principal, 1 grand angle, 1 d'accostage
- face avant sur pavillon : 1 antévisseur

- 10.1.3.2 Intérieur : non

- 10.1.4 Avertisseurs sonores : 1 sur châssis ou 2 sur pavillon

- 10.1.5 Dispositif antivol : sur colonne de direction

- 10.1.6 Extincteur de 6 kg à l'extérieur du véhicule (monté lors du carrossage)

- 10.1.7 En option : chauffage autonome à combustible liquide (interdit sur DC2)

- 10.2 Marques d'identité :

- 10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : en bas de l'encadrement de la porte gauche.

- 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue extrême avant

- 10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	2	9	A	H	B	0	0	0	0	0	0	0	1
Code constructeur				Descripteur				Indicateur							

- 10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	2	9	A	H	B	0	0	0	0	0	0	3	0	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Le type figure sur la plaque constructeur.

- 10.2.5 Identification du moteur : sur côté gauche du moteur.

11 VISITES TECHNIQUES

- 11.1 Emplacement de la plaque correcteur : sans objet

- 11.2 Pression déclarée par le constructeur : 11 bars

- 11.3 Pression de disjonction : 12,5 bars

- 11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :

- 11.4.1 A la tête d'alimentation (de couleur rouge) : sans objet

- 11.4.2 A la tête de commande (de couleur jaune) : sans objet

- 11.5 Longueur des bras de levier (mm) : sans objet

- 11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : sans objet

- 11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation : anneau de couleur (portant le cas échéant un numéro) fixé sur un des bossages du réservoir concerné ou étiquette adhésive de couleur.

Inscription

Orange

Bleu

Affectation

Circuit frein essieu 1

Circuit frein essieu 2

- 11.8 Observations : la conception technique de ce véhicule est compatible avec l'usage du banc de freinométrie à rouleaux.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur,
RENAULT TRUCKS SAS - 99 Route de LYON - 69802 - SAINT PRIEST que les véhicules de :

- catégorie internationale : N3
- genre : châssis-cabine pour CAM ou pour VASP pour carrosserie BOM ou VOIRIE
- marque : RENAULT
- type : 29AHB2
- variantes : DC2 - DM2
- versions : 35E2 - 37E2 - 39E2 - 41E2 - 43E2 - 45E2 - 47E2
35E3 - 37E3 - 39E3 - 41E3 - 43E3 - 45E3 - 47E3

livrés en châssis cabine satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du véhicule concerné.

Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.

Cette extension est motivée par la mise à jour de la classe environnementale : 0555*0651C ou 0555*0651E

Nota : néant

Mentions particulières : néant

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro **L-0249-06-02**

Fait à LYON, le 16 Mai 2007
l'attaché à la division des contrôles techniques,
ingénieur de l'industrie et des mines.

Alain DANIERE

Fait à LYON, le 25 Mai 2007
Pour le directeur régional de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement,
et par délégation,
l'attaché à la division des contrôles techniques, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.

Jean Luc PRAT

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine)

Je soussigné : RENAULT TRUCKS SAS, 99 Route de LYON 69802 SAINT PRIEST, constructeur, certifie :

que le véhicule livré :

(1) en châssis-cabine (**voir notas**)

(2) Dénomination

D.1	Marque	RENAULT
D.2	Type Variantes* Versions*	29AHB2 DC2 39E2
D.3	Dénomination commerciale	PREMIUM
E	N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type (1)	VF629AHB000000738
F.1	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	19000
F.2	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	19000
F3	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)	NEANT
J	Catégorie internationale	N3
J.1	Genre national*	VASP
K	Numéro de la réception par type	L-0249-06-02
P.1	Cylindrée (cm ³)	7146
P.2	Puissance nette maxi (kW)*	206
P.3	Source d'énergie	gazole
P.6	Puissance administrative (CV)	19 CV
S.1	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)*	003
U.1	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))*	Avec moteurs DXi 7280 EC06 Position echappement : (V) Valeur du niveau sonore dB(A) : 083
U.2	Régime de rotation du moteur lui correspondant (min ⁻¹)	1725
V.9	Classe environnementale *	DXI 7 280 EC06 TR40 : 0555*0651E

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus;

- sort de nos usines (magasins) le :

- pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à Lyon, le 03/07/2008


Gérard ARMANET
Responsable pôle Order Managment
RENAULT TRUCKS SAS

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation dans le genre CAM du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès verbal de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation dans le genre VASP (sauf BOM) du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès verbal de réception du type et :

- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT :

Je soussigné RENAULT TRUCKS SAS atteste que le véhicule désigné ci-dessus est équipé des éléments, organes, dispositifs suivants :

1 - Système de freinage

A gestion électronique

2 - Ralentisseur(s) additionnel(s) prévu(s) au point 7.9 :

- par décompression (EB + CB) :

NON

- électromagnétique(s) sur transmission

NON

- hydraulique sur transmission

NON

3 - Pneumatiques :

Essieu 1 : 295/80 R22,5

Essieu 2 : 295/80 R22,5

4 - Charges maximales techniquement admissibles :

Essieu 1 : 7500

Essieu 2 : 13000

5 - Dispositif de protection contre l'encastrement arrière

NON

6 - Type de suspension de l'essieu moteur (voir 5.2.1)

SP2, PNEUMATIQUE OU EQUIVALENTE

- satisfait aux prescriptions des directives et règlements :

- niveau sonore : directive 92/97CE, 96/20 et 99/101 (niveau $\leq$ 80dB(A))

- freinage : Règlement ECE 13R09

- émissions polluantes :

Réglages moteur	Directive	Niveau d'émissions
240-EC06 / 280-EC06 / 320-EC06	0555*0578B	Euro 4
240-EC06-TR0 / 280-EC06-TR0 / 320-EC06-TR0 (1)	0555*0651C	Euro 4
240-EC06-TR40 / 280-EC06-TR40 / 320-EC06-TR40	0555*0651C	Euro 4
280-EC06B / 320-EC06B	0555*0578D	Niveau Euro 5
280-EC06B-TR0 / 320-EC06B-TR0 (1)	0555*0651E	Niveau Euro 5
280-EC06B-TR40 / 320-EC06B-TR40	0555*0651E	Niveau Euro 5

Limitation de couple « TR0 » :

oui non

(3) la limitation de couple « TR0 » (couple moteur non limité en cas de défaillance détectée par le système embarqué de surveillance de la réduction des émissions, ou en cas de défaillance de ce dernier), ne peut équiper que les véhicules utilisés par les forces armées, les services de secours, les services d'incendie et les ambulances en application du point 6.5.5.8 de la directive 2006/51/CE